



**CONVENTION SUR  
LES ESPECES  
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.6

Français  
Original: Anglais

**2012-2014 ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES**

Adoptée par la Conférence des Parties lors de sa 10<sup>ème</sup> réunion  
(Bergen, 20-25 novembre 2011)

*Prenant note* que le renforcement des capacités sur le plan systémique, institutionnel et individuel est d'une importance fondamentale pour la mise en œuvre efficace de la CMS ;

*Soulignant* le fait que le soutien financier en vue du renforcement des capacités est impératif pour permettre la mise en œuvre du renforcement planifié des capacités ;

*Tenant pleinement compte* de la stratégie de renforcement des capacités pour la période 2009-2011 (PNUE/CMS/Conf.10.16) et des activités mises en œuvre au cours des trois dernières années, du système de rapports nationaux en ligne (UNEP/CMS/Conf.10.10), de l'harmonisation de la gestion de l'information et des connaissances pour les Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) et des problèmes de sensibilisation et de communication (PNUE/CMS/Résolution.10.7) ; et

*Prenant en considération* à la fois le besoin d'accroître la coordination des efforts de renforcement des capacités déployés dans le cadre de la CMS avec ceux du PNUE, d'autres Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) et d'autres organisations, conformément au Plan stratégique de Bali et d'éviter les doublons ;

*La Conférence des Parties à la  
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Approuve* les activités proposées au titre du plan de renforcement des capacités pour les trois années 2012-2014, basé sur la stratégie de renforcement des capacités présentée à la COP9 en tant que document PNUE/CMS/Conf.9.30 ;
2. *Appelle* les Parties à fournir des contributions bénévoles identifiées en vue de la mise en œuvre du plan de travail sur le renforcement des capacités pour la période 2012-2014 ;

3. *Invite* les Parties à soutenir le Secrétariat de la CMS dans l'identification des besoins en termes de renforcement des capacités et de mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités conformément au document PNUE/CMS/Conf.10.17 et au Plan de Travail sur le Renforcement des Capacités pour la période 2012-2014 ;
4. *Prie* le Secrétariat de travailler avec le Comité permanent, le Conseil scientifique et les Secrétariats des Accords connexes à la CMS et leurs organes scientifiques consultatifs au développement d'outils susceptibles de renforcer les capacités des Parties à la CMS ;
5. *Prie par ailleurs* le Secrétariat de continuer à assurer la liaison avec le PNUE, le Groupe de Liaison des Conventions relatives à la Biodiversité et le Secrétariat des conventions relatives à la conservation des espèces migratrices, en vue de partager les enseignements tirés ainsi que de mettre en place et adopter des indicateurs adaptés pour mesurer l'impact des activités de renforcement des capacités conjointes ;
6. *Invite* le Secrétariat et le PNUE à poursuivre l'identification des éventuelles opportunités régionales, multilatérales et bilatérales de collaboration et à impliquer les parties prenantes concernées, y compris les Parties aux différents MEA et le secteur privé, afin d'assurer le financement et le développement de nouvelles initiatives de renforcement des capacités, en accord avec la Résolution 10.21 Synergies et Partenariats ;
7. *Encourage* le PNUE à soutenir le Secrétariat en vue de l'organisation d'ateliers et d'autres événements de renforcement des capacités, en association avec les réunions prévues par d'autres organisations dans les différentes régions ;
8. *Encourage* les Parties à établir des mécanismes de coordination nationale, tels que des Groupes de travail sur la diversité biologique nationale, pour la mise en œuvre des objectifs de la CMS, ses Accords associés et d'autres AME relatives à la biodiversité tel qu'envisagé sous le paragraphe 15 de la Résolution 10.21 sur les Synergies et Partenariats, et *encourage vivement* le Secrétariat, sous réserve de fonds disponibles, et en collaboration avec les secrétariats des autres AME, à faciliter l'organisation d'ateliers ; et
9. *Appelle* les Parties et *invite* les non-Parties et autres, en renforçant la capacité locale et nationale pour la gestion des espèces migratrices et de leurs habitats, à faire pleinement usage des ressources disponibles pour la formation, y compris le kit de formation pour les voies de migration aériennes développées sous l'égide de l'AEWA dans le cadre du projet PNUE/GEF sur l'itinéraire aérien Afrique-Eurasie, maintenant connu sous le nom «Wings Over Wetlands » (WOW), et le kit de formation de Wetlands International pour une approche communautaire et écosystémique de l'adaptation au changement climatique (« Ecosystems and Community Based Climate Change Adaptation Training Kit »), et *encourage* l'adaptation du kit de formation d'AEWA pour soutenir le renforcement des capacités sur d'autres voies de migrations aériennes.